



TALLOIRES
Lac d'Annecy

SAMETT

TALLOIRES ORGANISATION

MARCHES D'ART ET D'ARTISANAT DE TALLOIRES 2017

Jeudi 20 juillet / Jeudi 3 août / Jeudi 17 août

Les Marchés d'Art et d'Artisanat de Talloires sont ouverts à une sélection d'artistes et d'artisans professionnels ou amateurs présentant des œuvres ou des ouvrages de qualité.

Ces marchés se déroulent en plein air sur le port de Talloires.

Conditions générales de participation aux Marchés d'Art et d'Artisanat de Talloires

1. La participation de chaque exposant est subordonnée à une sélection effectuée sous la responsabilité de la SAMETT (Société d'aménagement et d'exploitation touristique de Talloires). LA SAMETT se réserve le droit d'accepter ou de refuser la participation d'un candidat sans avoir à se justifier. Pour susciter l'intérêt des visiteurs locaux, la SAMETT veillera au renouvellement des œuvres présentées une année sur l'autre.
2. Les exposants souhaitant participer sont invités à se faire connaître en remettant à la SAMETT la présente **fiche d'inscription**, en précisant les **dates choisies**, **attestation d'assurance responsabilité civile**, **extrait d'inscription au registre du commerce**, **chambre des métiers ou artiste libre**, et le **chèque de participation** correspondant au nombre d'unité :
25 € / jour pour une surface d'exposition de 2 m linéaires.
37,50 € / jour pour une surface d'exposition de 3 m linéaires.
50 € / jour pour une surface d'exposition de 4 m linéaires.
3. Chaque exposant devra joindre à son dossier d'inscription quelques photos ou images représentatives des œuvres qu'il souhaite exposer.
4. Les exposants sélectionnés recevront une confirmation écrite de leur participation.
5. Les chèques des participants sélectionnés seront encaissés le jour des marchés ; les participants non sélectionnés se verront retourner le chèque versé à l'inscription sur demande.
6. Les informations sur la teneur de l'activité exposée, portée sur le bulletin d'inscription, ont valeur d'engagement. Le changement impromptu de spécialité peut entraîner à tout moment une disqualification de l'exposant.
7. Matériel utilisé pour l'exposition de vos créations : tonnelles ou parasols de couleur beige ou écru, sans publicité, ni inscription.
8. LA SAMETT ne fournira aucun matériel.
9. En cas de désistement, la SAMETT se réserve le droit de ne pas rembourser les frais de participation si la place n'a pas pu être ré-attribuée.
10. L'exposant s'engage à respecter les horaires des marchés, soit de **9h jusqu'à 20h**.

« Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement de 40 € - article L441-6 du code de commerce »

Nom - Prénom :

Société :

Adresse :

CP : Ville :

Tel / portable :

Email :

Site Web :

Je souhaite participer au(x) marché(s) d'Art et d'Artisanat organisé(s) par la SAMETT :

(cochez une ou plusieurs dates)

20 juillet 2017

3 août 2017

17 août 2017

Mon activité : (merci de joindre des photos)

.....
.....
.....

Proposez-vous une démonstration de votre savoir-faire sur votre stand ? oui non

Pour cette manifestation, la surface souhaitée pour le stand de mon exposition est de :

2 m = 25 €

3 m = 37,50€

4 m = 50 €

Règlement par chèque à l'ordre de la SAMETT

J'accepte les conditions générales de participation.

Fait à : Date :

« Lu et approuvé » :

Signature :

Bulletin à retourner avec votre **règlement, attestation d'assurance et extrait d'inscription à la Chambre des Métiers, registre du commerce ou artiste libre.**

Aucune inscription ne sera enregistrée sans le chèque de règlement + dossier photos représentant les œuvres des postulants.